



LE SYNDICAT DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

SEP – UNSA Éducation

Citoyenneté numérique et intelligence artificielle : l'éducation populaire a toute sa place !

Le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) vient de publier le
sixième numéro de ses Cahiers :

« La citoyenneté numérique à l'ère de l'IA : opportunités, risques & défis »

Le SEP UNSA a activement contribué à ce travail collectif au sein du COJ. Une
participation qui s'inscrit pleinement dans notre conception de l'éducation
populaire : accompagner chacune et chacun dans la compréhension des
transformations de la société, développer l'esprit critique et donner les moyens
d'agir en citoyen éclairé.



Pour accompagner les salariés

Nous contacter

Salarié du privé

contact.ccn@sep-uns-education.fr

Agent d'une collectivité

fpt@sep-uns-education.fr



Pour suivre notre actu

L'intelligence artificielle générative s'est imposée en quelques années dans les pratiques numériques des jeunes. Selon les données reprises par le COJ, **85 % des 18-24 ans déclarent aujourd'hui l'utiliser**. Elle peut faciliter l'accès à l'information, rendre plus accessibles des sujets complexes ou encore ouvrir de nouvelles formes de participation. Mais ces possibilités s'accompagnent aussi de risques : aggravation des fractures numériques, biais algorithmiques, désinformation, collecte des données personnelles ou encore dépendance à des plateformes essentiellement extra-européennes.

Le Cahier rappelle donc une exigence essentielle : **l'accès aux outils ne suffit pas. Encore faut-il donner à toutes et tous les moyens de les comprendre, de les questionner et de les utiliser de manière éclairée.**

Faire de l'IA un outil d'émancipation, pas un facteur d'exclusion

L'un des premiers enjeux identifiés concerne l'égalité d'accès. L'IA peut faciliter la participation de certains publics, notamment grâce à la synthèse vocale, à la reformulation des textes ou aux outils de transcription. Elle peut ainsi contribuer à améliorer l'accessibilité pour des jeunes en situation de handicap. Mais les biais et les erreurs produits par ces mêmes outils peuvent aussi créer de nouvelles formes d'exclusion.

Le COJ formule à ce titre plusieurs propositions pour permettre à chaque jeune de développer une véritable citoyenneté numérique.

Il recommande notamment de généraliser au collège et au lycée les modules de formation à l'intelligence artificielle proposés dans Pix, de les rendre certifiants et de renforcer parallèlement l'éducation à la protection des données personnelles.

Reconnaître le rôle de l'éducation populaire

Un point revêt une importance particulière pour le SEP UNSA : le Cahier affirme explicitement le rôle des mouvements de jeunesse, des organisations syndicales et des associations d'éducation populaire.

La **recommandation 8** appelle ainsi à renforcer de manière pérenne leur soutien financier, ainsi que celui des structures qui forment aux usages de l'IA. Le constat est clair : face à la vitesse des transformations technologiques, les acteurs éducatifs doivent disposer de moyens, d'outils pédagogiques et de capacités de formation suffisantes.

La **recommandation 9** va plus loin en proposant d'associer les organisations de jeunesse et les acteurs de l'éducation populaire à l'élaboration des contenus relatifs à la citoyenneté numérique dans l'enseignement moral et civique. Leur expérience de l'animation du débat, de la participation et de l'accompagnement des jeunes est reconnue comme une ressource indispensable.

Cette reconnaissance fait écho à une conviction portée de longue date par le SEP UNSA : **l'éducation à la citoyenneté ne peut pas se limiter au cadre scolaire. Elle se construit tout au long de la vie, dans les espaces éducatifs, associatifs, professionnels et citoyens.**

Former des citoyens capables de garder la maîtrise des outils

L'enjeu n'est donc pas d'être « pour » ou « contre » l'intelligence artificielle. Il est de permettre aux jeunes de comprendre comment elle fonctionne, d'identifier ses limites et ses biais, de protéger leurs données et de conserver leur capacité de jugement.

À travers sa participation aux travaux du COJ, le SEP UNSA continuera de défendre une approche de l'intelligence artificielle qui place l'émancipation, l'esprit critique, l'égalité d'accès et la participation citoyenne au cœur des politiques publiques de jeunesse.

Parce que la citoyenneté numérique ne peut être pleinement citoyenne que si chacune et chacun possède les moyens de comprendre et d'agir.

À découvrir : le Cahier n°6 du COJ

Retrouvez l'intégralité des travaux, des analyses et des 9 recommandations du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse dans le Cahier

« La citoyenneté numérique à l'ère de l'IA : opportunités, risques & défis ».

 [Consulter et télécharger le Cahier du COJ](#)